

## Une pétition déposée contre un enseignant biennois

**BERNE** • *La titularisation d'un enseignant condamné pour abus sexuels passe mal.*

**M**unie de près de 2200 signatures, une pétition exigeant la révocation d'un enseignant biennois condamné pour actes sexuels sur des enfants a été remise à l'Instruction publique bernoise. La décision de titulariser cet enseignant a suscité une vive émotion en Suisse. La requête demande également la démission de la présidente de la commission scolaire qui a défendu la titularisation de l'enseignant allemand condamné il y a cinq ans à 14 mois de prison avec sursis pour des actes d'ordre sexuel sur des garçons. Cet homme enseigne depuis le mois d'août dans un collège à des enfants âgés de 12 et 13 ans.

### LE MEILLEUR CANDIDAT

Cette pétition a été transmise hier à l'Instruction publique par une délégation de l'association Marche Blanche et du comité des parents. La présidente de Marche Blanche Christine Bussat attend du canton qu'il ouvre une enquête administrative afin de connaître les conditions d'engagement de cet enseignant controversé.

«Nous voulons savoir pourquoi la commission scolaire biennoise a écarté les autres candidatures pour ce poste», a expliqué Christine Bussat. Pour la

présidente de la commission scolaire Irène Struffer, il s'agissait du meilleur candidat. Elle avait ajouté à la rentrée scolaire qu'il fallait donner sa chance à cet homme.

La présidente de Marche Blanche envisage déjà d'autres démarches pour obtenir la révocation de cet enseignant. «Des parents d'élèves pourraient déposer une plainte pénale contre la commission scolaire pour mise en danger de la santé d'autrui», a souligné M<sup>me</sup> Bussat. «Nous pourrions également obtenir davantage de signatures».

### RISQUE DE RÉCIDIVE ÉCARTÉ

«Ce n'est pas possible d'être en accord avec cette décision», a relevé la présidente de Marche Blanche qui déplore que la Direction de l'Instruction publique (DIP) se «retranche derrière la loi pour ne pas agir». «C'est décevant de voir qu'elle ne va pas agir». La DIP rappelle que le tribunal n'a pas interdit à cet homme d'exercer sa profession.

La Direction de l'Instruction publique du canton de Berne a mis en place des mesures d'accompagnement afin d'éviter tout risque de récurrence de l'enseignant biennois. Jusqu'à présent, une fillette a été retirée par ses parents de la classe. **ATS**

---